

Avenant au Contrat de cession du droit d'exploitation d'un spectacle Du 12 novembre 2020

(Article 279.b.bis du Code général des impôts)

DCULT N° 21.112

ENTRE LES SOUSSIGNÉS

CONTRASTE PRODUCTIONS SASU

située 43-47 avenue de la Grande Armée – 75116 Paris, représentée aux présentes par sa présidente, Hélène Paillette, ayant tous pouvoirs aux fins des présentes

Adresse de correspondance : 7 rue Fénelon 75010 Paris

Tél : 01.42.06.18.56 - email : helene.paillette@contrasteproductions.com

N° licence d'entrepreneur de spectacle : 2-1042325 attribuée le 09.09.2019

N° SIRET : 513 179 952 00033

N° TVA Intracommunautaire : FR03513179952

Code NAF : 9001Z

Ci-après dénommée le **Producteur**, d'une part,

ET

La Ville de Royan

Adresse : 80 avenue de Pontailiac - 17200 ROYAN

Téléphone : 05 46 39 56 56

Siret : 211 703 061 00013

Code APE : 751 A

Licence n° : 1-1072975 ; 2-1072976 ; 3-1072977

Représentée par son Maire en exercice, dûment habilité à l'effet des présentes par délibération du Conseil Municipal en date du 18 juillet 2020, intervenue pour l'application des articles L.2122.22 et L.2122.23 du Code Général des Collectivités Territoriales relatifs aux modalités de délégation de pouvoirs du Conseil Municipal au profit du Maire, rendue exécutoire le 21 juillet 2020, compte tenu de l'accomplissement des formalités légales, lui-même représenté par M. Didier SIMONNET, Premier Adjoint au Maire, en vertu de l'arrêté ASG n° 20.1480 en date du 21 juillet 2020, lui portant délégation de fonctions et de signature, rendu exécutoire le 21 juillet 2020, compte tenu de l'accomplissement des formalités légales,

Ci-après désigné l'**Organisateur**, d'autre part.

Il a tout d'abord été exposé ce qui suit :

A. Le **Producteur** dispose du droit de représentation en France et à l'étranger des œuvres du spectacle qui fait l'objet des présentes pour lequel il s'est assuré le concours de tous les artistes nécessaires à sa présentation, dont il est l'employeur pour le programme *La leçon de musique – Mozart*.

B. L'**Organisateur** s'est assuré la disposition du lieu de la **Théâtre de verdure, Avenue Emile Zola - 17200 ROYAN**, lieu dont le **Producteur** déclare connaître et accepter les caractéristiques techniques pour un concert le **dimanche 27 juin 2021 - à 19h**.

Le présent avenant est lié au contrat de cession initial signé en date du 12 novembre 2020.

Article 1 – Avance

Une avance de 50% du montant de cession HT a déjà été facturée à l'ORGANISATEUR par PRODUCTEUR, le 19 novembre 2019, soit la somme de 3.000,00€ HT (trois mille euros). Cette avance est reportée sur la présente cession. Le solde sera payé à l'issue du concert.

Article 2 : Paiement

Le règlement des sommes dues au Producteur (cf. Art.1) sera effectué, sur présentation d'une facture et d'un relevé d'identité bancaire, par virement bancaire à l'ordre de CONTRASTE PRODUCTIONS

Coordonnées bancaires :
LCL Paris Condorcet
RIB : 30002 00805 000 0006128C 54
IBAN : FR 09 3000 2008 0500 0000 6128 C54
BIC : CRLYFRPP

Fait à Paris, le 23 mars 2021 en quatre exemplaires originaux remis à chaque partie qui le reconnaît.

Le PRODUCTEUR

L'ORGANISATEUR
Pour le maire et par délégation



Contraste Productions
7, rue Fénelon - 75010 Paris
www.ensemblecontraste.com

Hélène PAILLETTE
Présidente



Didier SIMONNET
Premier adjoint